

AIPR - FORMATION ET EXAMEN

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Formation « École des Métiers »

Objectifs opérationnels et évaluables

- Identifier les différents réseaux.
- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel les concernant.
- Identifier les risques et adapter leurs méthodes de travail à chaque situation, afin de diminuer l'endommagement des réseaux à travers l'établissement, la compréhension et le respect des données émises à partir des Demandes de Travaux (DT), des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des Avis de Travaux Urgents (ATU).

Programme de la formation

- **Accueil et recueil des besoins des stagiaires**
- Présentation du guide technique
- Etude de la réforme
- Exploration de l'organisation d'un chantier
- Analyse des questions mises à disposition par le Ministère de la transition écologique (MTE)
- Passage de l'examen AIPR sous forme de QCM sur le site du MTE
- **Evaluation des stagiaires, debriefing et auto-évaluation des formateurs**

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

En présentiel.

Supports pédagogiques : Présentation power point, connexion internet au site du Ministère de la transition écologique.

Intervenants : Formateur interne certifié

Méthode d'évaluation des stagiaires

Test QCM sur la plateforme du Ministère de la transition écologique.

Remise d'une attestation de réussite permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

Evaluation à chaud sur le contenu de la formation par le stagiaire

Public concerné

Ouvriers, chefs d'équipe, chefs de chantier, agents administratifs, conducteurs de travaux, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage...

La formation Intervention à proximité des réseaux est enregistrée au registre spécifique sous le numéro RS 1282.

Organisation

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Lieu : Ecole des Métiers - Société des Eaux de Marseille ou dans les locaux du client

Nombre de participants : **Groupe de 1 à 8 personnes.**